

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 04/06/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Pierre GABARD

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-47-06- PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2026 - SYDEV

Vu la délibération 07-88 du 11/12/2007 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au SYDEV ;

Vu le courrier du SYDEV en date du 28 avril 2026 relatif à la proposition technique et financière de travaux neufs d'éclairage (programme annuel de rénovation éclairage public pour 2026) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

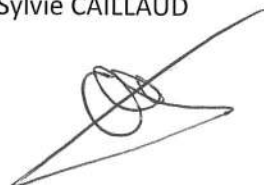
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix « Pour ») :

DÉCIDE

- article 1 : d'accepter la contribution de la commune pour la réalisation de la maintenance d'éclairage 2026 pour un montant de 3 000 € ;

- article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier et tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CAILLAUD



Le Maire,
Patrice BERTRAND

